



ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

COMITÉ SOCIAL D'ADMINISTRATION

Du 1er au 08 décembre 2022, tous les personnels du Ministère de la culture, qu'ils soient titulaires ou contractuels, seront appelés à élire leurs représentants auprès des instances locales et nationales, à savoir :

- les **Comités sociaux d'administration** (CSA) qui remplaceront les Comités techniques (CT) et les Comités d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (CHSCT) ;
- les **Commissions administratives paritaires** (CAP) et les **Commissions consultatives paritaires** (CCP) qui interviennent respectivement sur les questions liées à la carrière des fonctionnaires et des contractuels.

POURQUOI VOTRE VOTE EST-IL IMPORTANT ?

Au moment où nous sommes confrontés à des bouleversements majeurs (l'inflation, le Covid et ses effets sur le santé, la société et l'économie, la guerre en Ukraine, le réchauffement climatique, la crise énergétique, la montée de l'intolérance) et leurs conséquences directes sur les conditions de travail et le temps de repos des agents (salaires détériorés et des revalorisations insuffisantes, explosion du coût de la vie, incivilités, harcèlement, stress à tous les niveaux, nouveaux modes de travail, etc.), les instances telles que le CT, le CHSCT, la CAP et la CCP, n'ont eu cesse d'être reformées et leurs prérogatives grignotées.

Résultat : la détérioration du dialogue social et une remise en cause systématique des acquis sociaux des agents et de leur droit à la participation. Pour rappel :

« Les fonctionnaires participent par l'intermédiaire de leurs délégués siégeant dans des organismes consultatifs à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à l'élaboration des règles statutaires, à la définition des orientations en matière de politique de ressources humaines et à l'examen de décisions individuelles dont la liste est établie par décret en Conseil d'Etat. »

Art. 9, loi du 13 juillet 1983 portant sur les droits et obligations des fonctionnaires

Face aux changements à venir, qu'ils soient statutaires ou sociétaux, tels que le passage des *Titre II* en *Titre III* (gestion des personnels par musée et non plus par le Ministère), l'égalité de carrière entre les femmes et les hommes ou l'entrée dans l'ère de la sobriété énergétique, la représentation syndicale a plus que jamais son rôle à jouer et reste, dans la diversité et dans l'adversité, la garantie que nos besoins seront écoutés et nos droits défendus.



Seule votre participation à travers le vote donnera la légitimité nécessaire aux organisations syndicales pour peser dans la balance des négociations afin de veiller sur les conditions de travail et les carrières des agents mais aussi de préserver la raison même de la Fonction publique, à savoir, un niveau de vie sain et serein solidairement partagé et la garantie d'un Service public de qualité.

NOUS NOUS ENGAGEONS À...

- faire appel aux différentes instances, y compris ministérielles si nécessaire, pour faire respecter la rémunération des agents titulaires et contractuels ;
- veiller à ce que le passage de la gestion des titulaires à l'administration du Musée Guimet n'entraîne pas des problèmes dans la carrière des agents ;
- revendiquer auprès de l'administration de l'établissement à ce qu'elle participe davantage à l'amélioration du pouvoir d'achat des personnels par les leviers qui lui sont propres, à savoir, revalorisation de sa part à la restauration administrative, des aides sociales, majoration du montant des bons-cadeaux de fin d'année, obtention de contreparties destinées aux agents dans le cadre des partenariats, etc. ;
- veiller au respect de la réglementation du temps de travail des agents du musée, notamment administratifs. Le travail supplémentaire relève d'un besoin de l'établissement dont l'activité s'est accrue ces dernières années pendant que les effectifs se sont réduits, surtout dans certains services. Nous nous opposerons à toute annualisation du temps de travail et serons attentifs à ce que les heures et journées de récupération soient respectées selon le titre ou le contrat de chacun. Quand les textes sont ouverts à interprétation, le doute doit bénéficier à l'agent ;
- être vigilants à ce que, dans le cadre de la sobriété énergétique, l'effort soit équitablement partagé. Nous veillerons à ce que les agents qui supportent déjà de manière excessive le froid en hiver et la chaleur en été, dans certaines salles muséales mais aussi dans les bureaux d'Iéna, d'Heidelberg et d'Ennery, ne soient pas confrontés à des conditions de travail encore plus difficiles ;
- accompagner les agents victimes de harcèlement moral ou sexuel, si jamais le cas se présente à nouveau ;
- poursuivre notre lutte pour l'égalité femmes-hommes au travail et développer une stratégie et une pratique syndicale de l'union des forces
- et à porter la voix des collègues dans nos revendications.



CANDIDATS SUD SOLIDAIRES CULTURE

au Comité Social d'Administration du Musée national des arts asiatiques Guimet :

Violeta GALLARDO
Marie CHAUSSON
Virginie MASCOLO
Alain MAYEUX
Pascal MOMPIED
Pietro LOPS
Claudia CLAVEZ
Ali ZOUAD

sudguimet@guimet.fr / sud@culture.gouv.fr